

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE PIN

SÉANCE DU 16 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Martin le Pin, se sont réunis à 20 h 00 à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le douze juin, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

A été nommé secrétaire : Mr AGARD Daniel

Etaient présents : M. AGARD Daniel, Mmes ARNAUD Véronique, ARLOT Michèle, PIRON Patricia, Ms LANNET Frédéric, LAURENT Christophe, METIFEU Bernard, ROUSSEAU Eric

Absents : M. MOUNIER Gilles, VILLEDEY Grégoire

Excusés : M. METIFEU Bernard donne pouvoir à Mr AGARD Daniel, Mme PIRON Patricia donne pouvoir à MME ARLOT Michèle.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

00) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

VOTE : POUR = 8

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

01) Modification des statuts de la CCPN- article 6 : Fonctionnement du Conseil Communautaire et du Bureau

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement du conseil communautaire et du Bureau et l'assemblée délibérante vote la modification des statuts de la CCPN

VOTE : POUR = 7

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

02) Redevance Occupation Domaine Public Orange

1154.70€ RODP Orange que reçoit la commune pour 2025

VOTE : POUR = 8

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

03) Redevance Occupation Domaine Public Gaz

147.70€ RODP Gaz que reçoit la commune pour l'année 2025

VOTE : POUR = 8

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

04) Débat sur les orientations PADD et PLUI-H

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le rôle du Projet d'Aménagement et Le Développement Durable PADD ET PLUI-H

VOTE : POUR = 7

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

05) Informations diverses

-Pose d'un capteur eau

Pose d'un capteur au niveau de la passerelle du Moulin de chez Jouaneau (débit de la rivière)

La pose se fera après les travaux

-Demande de Mme Colombier Isabelle

Demande pour pose d'une douche à la place de la baignoire.

Le CM accepte la requête de Mme Colombier Isabelle

-Demande de Mme AHOUSSOU Sabine

Demande conditions ouverture et fermeture portail de la cour des logements communaux

La semaine, il sera ouvert de 8h à 17h sauf le vendredi de 8h à 12h et le week-end les

locataires devront ouvrir et refermer le portail suivant leurs besoins.

Chacun des locataires devra laisser l'accessibilité libre pour accéder chacun à son parking et/ou garage

- Congélateur

Le CM accepte de laisser la place pour un congélateur dans la première cave de la Mairie pour la société de chasse communale.

Daniel AGARD fait le point sur les travaux en cours et à venir.

-Pont des confitures

Rapport et compte rendu de la réunion de travail sur le terrain qui a eu lieu le 2 septembre 2025 avec l'ensemble des partenaires

Commune de Lussas et Nontronneau, Commune de Saint Martin le Pin, ATD, Symbat, Police de l'Eau, Bureau d'étude INTECH

Fin de séance 22h50

Le Maire


Michèle ARL



La Secrétaire de séance,

AGARD Daniel

